DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni au pôle Consom'acteur à Blain, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Présents :
Mme ARBRUN Tiphaine, M. BOMME Stanislas, M. BOURSIER Jean-Guy, M. BRODU Henry, M. BRUHAY Didier, Mme COUTELLER Hélène, M. DESWARTE Christophe, M. EUZENAT Philippe, M. GATTEPAILLE Christophe, M. HARROUET Richard, M. JOUNY Philippe, Mme KOEBERLE REBIN Angéla, M. LEMASSON Guillaume, M. MEIGNEN Bertrand, Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane, Mme ROY Patricia, M. SAFFRE Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita, Mme SEILLER Sandrine, M. TAILLANDIER Yves, M. THAUVIN Jean-Louis, M. VAN BRACKEL Emmanuel.

Excusés : M. BROUSSARD Didier, Mme BURON Simone, M. GADAIS Thierry, M. GAUTIER Jean-François, M. LEFEUVRE Sylvain, M. MARTIN Pascal, M. MORIN Abel, M. MOUSSU James, M. PABOIS Chrystophe, M. POITOU Thierry, M. POULIN Denis.

Pouvoirs :
- M. LEFEUVRE Sylvain donne pouvoir à M. BOMME Stanislas,
- M. BROUSSARD Didier donne pouvoir à M. GATTEPAILLE Christophe.

Secrétaire de séance : M. BRUHAY Didier

Nombre de membres en exercice : 28

- *Présents : 22*
- *Voix : 24*

COMITÉ SYNDICAL
Du 7 Octobre 2026

Délibération n° D2026-37

Objet :

Rapport d'activité 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Le Président du SMCNA procède à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public du SMCNA pour l'année 2025 (annexe 5).

En 2025 le SMCNA a poursuivi sa politique de prévention en déployant une Abricothèque, et en ouvrant le pôle Consom'acteur à Blain, qui accueille une recyclerie.

De plus, il évoque l'ouverture de UNITRI, Centre de tri inter Régional, qui traite, depuis avril 2025 l'ensemble des emballages du territoire.

Le déploiement de composteurs individuels et partagés se poursuit sur le territoire, avec la formation de référents de site, qui sont plus que conseiller pour avoir un bon suivi de site.

Il est fait état de l'évolution des tonnages des différentes filières et une répartition des coûts par activité.

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public du SMCNA pour l'année 2025,

- PRECISE que ce rapport sera communiqué aux EPCI et communes du territoire du SMCNA.

À Nozay le 7 octobre 2026,

Nomenclature : 1.2.5

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20261013-D2026-37-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Le Président du SMCNA,
Jean-Louis THAUVIN

Le 1er Vice-Président
Didier BRUHAY

Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
NOZAY
44170

La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 13 *octobre 2026*
Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 13 *octobre 2026*
Certifiée exécutoire le 13 *octobre 2026*

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20261013-D2026-37-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026